



Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes Jean ASSELBORN à la question parlementaire n°8141 de l'Honorable Députée Nathalie OBERWEIS

- 1) Est-ce que le gouvernement luxembourgeois approuve la livraison d'armes à sous-munitions des États-Unis à l'Ukraine? Dans la négative, est-ce que le gouvernement a fait part de sa désapprobation au gouvernement états-unien ou a thématiqué le sujet dans les instances de l'OTAN ou encore de l'UE?**

Le gouvernement prend note de cette récente livraison d'armes à sous-munitions, qui s'inscrit dans le contexte du soutien des États-Unis à l'Ukraine qui se défend contre l'agression par la Russie. Le Luxembourg respecte ses engagements envers la Convention sur les armes à sous-munitions, dans l'élaboration de laquelle il s'est activement impliqué au moment des négociations, et œuvre à l'universalisation de la Convention. En tant qu'État partie à la Convention, le Luxembourg ne peut pas approuver une livraison d'armes à sous-munitions.

La décision de livrer des armes à sous-munitions est une décision souveraine des États concernés par cette livraison, qui n'ont pas signé la Convention sur les armes à sous-munitions.

- 2) Est-ce que Monsieur le ministre peut m'assurer que toutes les dispositions de la Convention sur les armes à sous-munitions sont respectées par le Luxembourg, notamment en ce qui concerne l'interdiction de stocker ou de transférer ces armes?**

Oui. Le Luxembourg applique à la lettre la Convention qui interdit la production, l'usage, le stockage et le transfert de telles armes.

- 3) Est-ce que le gouvernement s'engage à fournir de l'aide à l'Ukraine en matière d'assistance des victimes et de dépollution des zones contaminées, tels que prévus par l'article 6 de la Convention précitée?**

Oui. Le gouvernement luxembourgeois soutient activement l'Ukraine sur le plan humanitaire, militaire et politique. Le Luxembourg s'engage par le biais de contributions financières à des projets internationaux qui fournissent de l'assistance aux victimes et participent à la dépollution des zones contaminées. De plus, les autorités luxembourgeoises sont activement impliquées dans la formation et l'envoi de chiens de déminage en Ukraine.

Luxembourg, le 28 juillet 2023
Ministre des Affaires étrangères et européennes
(s) Jean Asselborn